

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2017

Président : M. François de MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT (sauf délibérations n°2017-03-07 à 12), Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT et M. Olivier LEBRUN et Mme Stéphanie BANCAL, M. Guy-Michel BEROCHE, Mme Amélie GOLKA, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc CLERMONT, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, M. Alain SANSON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE (sauf délibérations n°2017-03-06 à 12), Mme Dorothée BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE (sauf délibérations n°2017-03-05 à 12 - pouvoir à Mme Coralie BELMER), Mme Violaine CHARPENTIER, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, M. Olivier de LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

M. Jacques BELLIER a donné pouvoir à Mme Frédérique KIBLER,
Mme Pascale RENAUD a donné pouvoir à M. Alain SANSON,
M. Michel CROUZAT a donné pouvoir à M. Richard DELEPIERRE,
M. Philippe DEVALLOIS a donné pouvoir à Mme Dorothée BILGER,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme Sonia BRAU,
Mme Lydie DUCHON a donné pouvoir à M. Bernard DEBAIN,
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU a donné pouvoir à M. Pascal THEVENOT,
M. Bruno DREVON a donné pouvoir à M. François de MAZIÈRES,
Mme Magali LAMIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
Mme Emmanuelle DE CREPY a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,
Mme Magali ORDAS a donné pouvoir à M. Jean-Marc FRESNEL,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY,
Mme Martine SCHMIT a donné pouvoir à M. François LAMBERT,
Mme Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS,
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à M. Olivier LEBRUN,
Mme Pascale CHARTON,
Mme Corinne BEBIN,
M. Erik LINQUIER,
Mme Liliane HATTRY,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,
M. Benoît DE SAINT-SERNIN.

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 21 mars 2017

Date d'affichage du compte-rendu : 29 mars 2017

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

Titre : **Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint Cloud (SMGSEVESC).**

Approbation, par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, des statuts révisés portant sur l'intégration de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pour les communes de Coignières, Maurepas et Plaisir.

M. Luc WATTELLE, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-17 et suivants et L.5216-5 ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc n° 2010-01-18 du 28 janvier 2010, n° 2010-07-01 du 6 juillet 2010, n° 2012-04-17 du 11 avril 2012, n° 2012-10-28 du 2 octobre 2012 et n° 2013-09-15 du 24 septembre 2013 relatives à l'adhésion de la communauté d'agglomération au Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) pour certaines de ses communes membres ;

Vu la délibération n° 2016-629 du Conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines du 14 décembre 2016 relative à sa demande d'extension du périmètre de gestion du SMGSEVESC aux communes de Plaisir, Maurepas et Coignières ;

Vu la délibération n° 2016-51 du Comité syndical du SMGSEVESC du 15 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat suite à cette intégration ;

Vu les statuts du SMGSEVESC ;

Vu le courrier du Président du SMGSEVESC en date du 9 janvier 2017 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

- Le Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) a pour objet d'exercer les compétences des communes et des communautés d'agglomération adhérentes en matière de production, de traitement et de distribution publique d'eau potable. Il assure l'exploitation, la modernisation et le renouvellement des installations existantes, ainsi que l'établissement et l'exploitation des installations nouvelles qui se révéleraient nécessaires aux besoins des communes et communautés adhérentes.

Il convient de rappeler qu'à ce titre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est membre du SMGSEVESC pour les communes de Bailly, Bois-d'Arcy, Bougival, Buc, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, La Celle Saint-Cloud, Le Chesnay, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble et Versailles pour la totalité de leur territoire, ainsi que Jouy-en-Josas pour la partie raccordée.

- Par délibération de son Comité syndical du 15 décembre 2016, notifiée à Versailles Grand Parc le 10 janvier 2017, le SMGSEVESC a adopté la révision de ses statuts faisant suite à la demande d'intégration de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines au titre des communes de Coignières, Maurepas et Plaisir, dans un souci d'harmonisation et de rationalisation de la gestion de l'eau potable sur son territoire.

Pour mémoire, Saint-Quentin-en-Yvelines adhère déjà au SMGSEVESC pour les communes de Guyancourt, Montigny-le-Bretonneux, Trappes, Villepreux, Voisins-le-Bretonneux, 3 quartiers d'Elancourt (la Clé de Saint-Pierre, les 7 Mares et la Nouvelle-Amsterdam), la Verrière et les Clayes-sous-Bois.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, chaque collectivité membre du SMGSEVESC dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification de ladite délibération pour se prononcer sur la modification des statuts proposée. A défaut, l'avis est réputé favorable.

Par la présente délibération, il est proposé au Conseil communautaire de se prononcer favorablement sur l'intégration de Saint-Quentin-en-Yvelines au sein du SMGSEVESC pour les communes de Coignières, Maurepas et Plaisir.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire décide :

d'approuver la nouvelle modification des statuts du Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) résultant de l'intégration de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pour les communes de Coignières, Maurepas et Plaisir.

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.*

Nombre de présents : 58

Nombre de pouvoirs : 17

Nombre de suffrages exprimés : 75 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT

Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2017-03-11

Résumé de l'acte : Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Clo...

Date de décision : 28/03/2017

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 9.1. Autres domaines de competences des communes

Rédacteur : Armelle Salvador

AR reçu le : 30/03/2017 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20170328-2017-03-11-DE

Pièces jointes :

2017-03-11 - modification statuts SMGSEVESC.pdf

Historique :

30/03/2017 17:13:49	Reçu	Armelle Salvador
30/03/2017 17:14:54	En cours de transmission	
30/03/2017 17:15:38	Transmis en Préfecture	
30/03/2017 17:18:22	Accusé de réception reçu	